



RÉGLEMENT INTÉRIEUR ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS

« LES PETITS ARTISTES »
2023-2024

Centre Jean Ferrat
Place Marcel Taupin

49122 LE MAY-SUR-ÈVRE

CONTACT

Directrice :

Dorothee Libault - 06.17.32.39.55

centredeloisirs@lemaysurevre.com

www.lemaysurevre.com



LES MODALITÉS D'ACCUEIL

LE PUBLIC ACUEILLI

Le centre accueille les enfants de 3 ans révolus ou scolarisés, à 12 ans (jusqu'à la veille des 13 ans).

Les Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) sont des lieux d'accueil, de découverte, de rencontres, d'échanges et de jeux favorisant l'épanouissement de l'enfant dans le respect des règles fondamentales de vie en société.

STRUCTURE RESPONSABLE

La Mairie est responsable du fonctionnement de l'ACM dont elle possède les bâtiments. L'accueil de loisirs se déroule dans les locaux prévus à cet effet, Centre Jean Ferrat, rue Jean Moulin, sauf l'été où l'activité se déroule à la prairie de l'étang, rue David d'Angers.

ENCADREMENT

Les enfants sont placés sous la responsabilité de la Mairie.

L'équipe d'animation a la responsabilité :

- de l'accueil des enfants et des parents (pointage, accueil quotidien)
- de l'encadrement des enfants
- du respect des règles de santé, d'hygiène et de sécurité
- de la conception et de l'application du projet pédagogique affiché à l'accueil de loisirs
- de l'application du règlement intérieur
- du suivi des dossiers des enfants
- de la liaison entre les parents et la Mairie
- de la tenue du registre des présences et des faits journaliers.

Un encadrement spécifique est apporté aux enfants bénéficiaires de l'AAEH (l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) ou à ceux étant reconnus par la MDA, invalide à 50% minimum.

COLLATION REPAS

- Le petit déjeuner est fourni par l'organisateur et encadré par les animateurs. Il est proposé aux enfants fréquentant le péricentre et arrivant avant 8 h 15.
- Un goûter fourni par le centre est servi l'après-midi pour les enfants présents à 16h00.
- Il n'y a pas de supplément financier pour les petits déjeuners et goûters.
- Les enfants qui prennent leur petit déjeuner au centre peuvent apporter leur brosse à dents et leur dentifrice afin de maintenir une bonne hygiène dentaire.
- Les pique-niques lors des sorties sont à fournir par les parents.
- Lors des repas les enfants sont invités à goûter à tout, sauf PAI (Projet d'Accueil Individualisé)
- La gourde est à prévoir tous les jours.

TEMPS DE REPOS

Une sieste sera proposée aux plus jeunes dans une salle prévue et adaptée pour cela. Elle sera obligatoire pour les 3-4 ans. **Nous vous demandons de fournir un duvet ou une couverture.** Apporter le doudou si besoin.

LES VÊTEMENTS – OBJETS PERSONNELS

L'Accueil de Loisirs est un endroit où votre enfant va bouger, s'amuser, faire des activités de tout ordre ; il est donc important de l'habiller pour qu'il se sente à l'aise. Sa tenue doit également être adaptée aux activités et aux conditions climatiques.

Les vêtements doivent être marqués au nom et prénom de l'enfant, afin d'éviter toute confusion ou perte. Pour les enfants de moins de 6 ans, prévoir une tenue de rechange.

Les enfants ne doivent pas apporter de jeux, bijoux, objets de valeur, objets numériques ou connectés.

L'équipe décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

ASSURANCES

L'assurance souscrite par la Mairie prend en charge les risques encourus par les enfants durant les temps d'accueil.

INFORMATION AUX FAMILLES

Pour les mercredis et les vacances scolaires : les programmes d'animations sont établis par période. Ils sont mis en ligne sur le site officiel de la commune et également disponibles à l'accueil de loisirs et à la mairie. Une demande de réservation n'est pas forcément synonyme de validation. Faute de places à la date de la réservation, ou de manque d'encadrement, une demande peut être mise en attente ou refusée. Nous demandons à toutes les familles de bien vouloir vérifier si la réservation a bien été validée sur le portail famille avant d'emmener leurs enfants.

TEMPS DE PRÉSENCE

Les horaires ci-dessous doivent être respectés dans un souci de responsabilité et d'organisation. En cas de retard, une pénalité de 10€ par enfant récupéré après 18h45 sera appliquée. Si, malgré cette pénalité, les retards se répètent la mairie se laisse le droit d'appliquer une exclusion temporaire.

HORAIRES	Journée Type Mercredi/Vacances
7 h à 9 h	Temps d'accueil
9 h à 12 h	Activités
12 h à 13 h 30	Repas
13 h 30 à 16 h 30	Activités
16 h 30 à 19 h	Temps d'accueil

Les départs et les arrivées ne sont pas possibles de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30 pour pratiquer une activité sportive, culturelle ou pour des rendez-vous médicaux, excepté à partir de 15h30 mais sans retour possible même pour du péricentre.

Attention, désormais un enfant ne peut plus rentrer pour le déjeuner et revenir après, il sera forcément réservé pour la journée avec le repas ou pour une seule demi-journée. Et les arrivées ne seront plus possibles de 11h45 à 12h, seuls les départs seront autorisés.

HORAIRES D'ACCUEIL DE VOTRE ENFANT

HORAIRES	ARRIVÉES	DÉPARTS
De 7 h à 9 h	X	
De 11 h 45 à 12 h		X
De 13 h 30 à 13 h 45	X	X
De 16 h 30 à 19 h		X

Dans le cas où aucun adulte ne se présente pour récupérer l'enfant à la fermeture du service, le responsable est habilité à prendre toutes les dispositions nécessaires en prévenant l'adjoint de référence qui préviendra si nécessaire la gendarmerie.

Les familles doivent obligatoirement informer la direction de tout retard.

INSCRIPTIONS – FACTURATION

MODALITÉS D'INSCRIPTION

1- Pour toute première inscription :

- **Si la famille possède un accès au portail Famille** sur le site internet, des lignes « accueil de loisirs » seront ajoutées à l'enfant. Elle peut procéder à la réservation en ligne dès réception de la plaquette d'activités, en sachant que la première semaine de réservation est exclusivement réservée aux familles résidentes sur la commune.
- Si la famille ne possède pas un accès au portail Famille sur le site internet, elle doit prendre contact avec la direction qui fournira les papiers nécessaires.
- Pour les personnes n'ayant pas internet, merci de prendre contact avec la direction au 06.17.32.39.55.

2- **L'inscription ou l'annulation doit être effectuée au minimum dix jours avant la date souhaitée.** En effet, même si on facture aux familles les absences, il n'en reste pas moins que le service n'est pas rendu aux familles en attente. Si la demande de réservation n'est pas validée elle sera mise sur liste d'attente, en cas de désistement d'un enfant déjà inscrit

3- En cas d'absence, nous demandons aux familles de prévenir la direction (voir coordonnées en 1^{ère} page). **Toute absence sera facturée sauf en cas de présentation d'un certificat médical au nom de l'enfant dans les 48h suivant le jour d'absence.**

4- La municipalité décide que la priorité doit être donnée aux familles maytaises, ensuite aux enfants de Bégrolles en Mauges scolarisés sur la commune (les deux écoles) et enfin aux enfants du territoire de Cholet Agglomération. La priorité aux familles maytaises suivra la même organisation que pour les vacances scolaires. Il est demandé que les inscriptions pour le mercredi se fassent de vacances à vacances et non plus à l'année.

CONSTITUTION DU DOSSIER ADMINISTRATIF

Les documents à fournir sont les suivants :

- Photocopie des vaccins
- Certificat médical de contre-indications (régime, allergies, ...)
- Le numéro de sécurité social et le numéro d'Allocataire (+ QF pour les allocataires MSA). En cas de refus d'accès à CAF pro, merci de fournir une attestation de QF de moins d'un an, sans quoi, le tarif le plus élevé sera appliqué.

Les documents à remplir sont les suivants (téléchargeables sur le site Internet ou à disposition à l'accueil de loisirs ou à la mairie) :

- Fiche d'inscription au service enfance jeunesse, signée (à renouveler tous les ans)
- Règlement intérieur signé

Les inscriptions ne seront effectives que si le dossier est complet. Aucune réservation ne pourra être effectuée sur le portail famille

FACTURATION

Facturation au mois et règlement dès réception de la facture directement auprès du Trésor Public. Tout retard de paiement pourra entraîner une exclusion temporaire voir définitive.

TARIFS (à la demi-heure) – Délibération n°52 du 7 juillet 2022

ACCUEIL DE LOISIRS			SUPPLEMENT SORTIE Prix à multiplier par coefficient activité	
Quotient familial	Commune	Hors commune	Commune	Hors commune
De 1 à 600*	0,27 €	0,27 €	1,00 €	1,10 €
De 601 à 700	0,32 €	0,35 €	1,17 €	1,28 €
De 701 à 900	0,41 €	0,45 €	1,50 €	1,65 €
De 901 à 1100	0,50 €	0,54 €	1,83 €	2,02 €
De 1101 à 1300	0,59 €	0,64 €	2,17 €	2,38 €
De 1301 à 1500	0,68 €	0,74 €	2,50 €	2,75 €
De 1501 à 1700	0,77 €	0,84 €	2,83 €	3,12 €
De 1701 et plus	0,86 €	0,94 €	3,17 €	3,48 €
REPAS de 1 à 600*	3,90 €	3,90 €	*CONVENTION FLA ALE : MAXI 6€ JOUR ET REPAS 4€ MAXI	
REPAS 601 et plus	4,05 €	4,45 €		
Supplément retard (3 fois)	10,00 €	10,00 €		

TARIFS ABSENCES A LA DEMI-HEURE (x24 demi-heure pour 1 journée d'absence et x10 pour une demi-journée)		
Quotient familial	Commune	Hors commune
De 1 à 600	0,19 €	0,19 €
De 601 à 700	0,22 €	0,25 €
De 701 à 900	0,29 €	0,32 €
De 901 à 1100	0,35 €	0,39 €
De 1101 à 1300	0,41 €	0,46 €
De 1301 à 1500	0,48 €	0,53 €
De 1501 à 1700	0,54 €	0,60 €
De 1701 et plus	0,61 €	0,67 €

TARIF CAMPS COMMUNE			
Quotient familial	Camps "2 jours"	Camps "3jours"	Camps 4"jours"
De 1 à 600	24 €	43 €	55 €
De 601 à 700	26 €	48 €	61 €
De 701 à 900	28 €	51 €	65 €
De 901 à 1100	29 €	52 €	66 €
De 1101 à 1300	30 €	53 €	67 €
De 1301 à 1500	31 €	54 €	68 €
De 1501 à 1700	32 €	55 €	69 €
De 1701 et plus	33 €	56 €	70 €

TARIF CAMPS HORS COMMUNE			
Quotient familial	Camps "2 jours"	Camps "3jours"	Camps 4"jours"
De 1 à 600	26 €	47 €	61 €
De 601 à 700	29 €	53 €	67 €
De 701 à 900	31 €	56 €	72 €
De 901 à 1100	32 €	57 €	73 €
De 1101 à 1300	33 €	58 €	74 €
De 1301 à 1500	34 €	59 €	75 €
De 1501 à 1700	35 €	61 €	76 €
De 1701 et plus	36 €	62 €	77 €

SÉCURITÉ

MODALITÉS DE SORTIE

Nous vous demandons de venir chercher votre enfant dans le hall d'accueil. Aucun enfant ne pourra sortir sans une autorisation écrite. Si une personne autre que vous-même vient chercher votre enfant, et qu'elle n'est pas inscrite sur la fiche d'inscription au service, vous devez fournir à la direction une attestation écrite avec le nom de la personne et la ou les dates concernées.

Toutefois si un parent, ou les deux, n'est (ne sont) pas habilité(s) à venir récupérer son (leur) enfant, la direction de l'ACM devra être en possession d'une attestation officielle ou faisant suite à un jugement.

COMPORTEMENT

Toute atteinte majeure à autrui ou à la vie collective pourra être sanctionnée d'un renvoi temporaire ou définitif. Toute sanction sera prise et appréciée par la municipalité.

SANTÉ

Il ne sera donné aucun médicament à l'enfant, sans ordonnance, les médicaments le cas échéants seront remis à la direction en main propre. L'accueil ne pourra pas accepter d'enfant malade, fiévreux...

En cas d'urgence (accident...), il sera fait appel immédiatement aux services d'urgence compétents (SAMU, pompiers), l'élus de référence sera alerté.

Si l'équipe d'animation constate la présence de poux ou autres parasites, il sera demandé aux parents de traiter l'enfant dès son retour à la maison.

CAS PARTICULIER

En cas de régime et d'allergie alimentaire, un PAI précisant les modalités d'accueil de votre enfant doit être signé. Pour le remplir, se renseigner auprès de la direction de l'accueil.

Uniquement en cas de PAI validé et si le fournisseur de repas de la commune ne peut pas répondre au régime alimentaire de votre enfant, il pourra être possible à votre enfant de consommer un repas préparé par vos soins.

En cas de difficultés particulières pour votre enfant ou votre famille, vous pouvez demander à rencontrer la direction sur rendez-vous. De même, si votre enfant bénéficie d'un PAI ou, est en situation de handicap, un rendez-vous sera obligatoire afin d'accueillir au mieux votre enfant.

RAPPELS IMPORTANTS

Il est interdit de fumer ou devapoter dans l'enceinte de l'ACM. Les animaux sont également interdits dans l'enceinte de l'établissement.

Pour toute information supplémentaire contacter l'accueil de loisirs (06.17.32.39.55).

Fait au May sur Evre, le

Le Maire,